

*Initiatives ministérielles*

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui traite avec tous les autres organismes fédéraux, va-t-elle soumettre son rapport global? Va-t-on se pencher sur la question des petites entreprises de la région de l'Atlantique et sur les répercussions des programmes gouvernementaux sur ces petites entreprises qui sont confrontées à la prolifération des taxes—32—et à l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage? Les chefs de petite entreprise en ont assez.

Qu'il s'agisse d'un propriétaire de motel à Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard, d'un restaurateur de Glace Bay, d'un chef d'entreprise de Restigouche, au Nouveau-Brunswick, ou de Corner Brook à Terre-Neuve, tous ces gens vivent au mois le mois, ou pire encore, de semaine en semaine. Une autre augmentation des cotisations d'assurance-chômage frappera durement, de façon tout à fait injuste, les petites entreprises. Nous savons tous qu'on retrouve dans toutes les localités du pays de petites entreprises forcées de se serrer la ceinture.

Cependant, en vertu de l'article 10 de ce projet de loi, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ne soumettra un rapport global que tous les cinq ans. Je tiens à dire, monsieur le Président, que ces gens de la région de l'Atlantique trouvent que les propos du ministre et les dispositions de ce projet de loi sont tout à fait hypocrites. Je suis d'accord avec eux, monsieur le Président. C'est tout à fait inéquitable et inadmissible dans les circonstances.

C'est là la seconde question dans ce dossier, monsieur le Président; si l'Agence de promotion économique du Canada atlantique réalise de si belles choses, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout? Pourquoi l'agence ne voudrait-elle pas présenter son rapport global tous les deux ans, afin de préciser aux gens de l'Atlantique le merveilleux travail qu'elle accomplit?

Tous les ans, elle va soumettre un rapport annuel qui renferme certains renseignements, c'est manifeste. Le rapport global dont il est question à cet article du projet de loi C-35 est essentiel pour les habitants de la région de l'Atlantique.

Je voudrais aborder un autre aspect de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et me pencher sur le fait qu'elle fera rapport tous les cinq ans. Ceux

d'entre nous qui habitent dans la région de l'Atlantique comprennent que le rôle de l'État ne consiste pas à tout offrir à tout le monde à tout instant. Nous sommes, cependant, conscients du fait que l'État a un rôle à jouer. Une des choses dont nous ne cessons de nous plaindre avec véhémence, c'est le fait que dans la région de l'Atlantique, nous ne pouvons pas compter sur une infrastructure publique adéquate pour assurer une bonne qualité de vie et améliorer les perspectives économiques dans notre région.

Je prends l'exemple du Nouveau-Brunswick. Cette province a demandé au gouvernement fédéral de participer—et cela remonte à un certain nombre d'années—à une entente renouvelée sur l'amélioration du réseau routier en vertu de laquelle les routes, qui sont un aspect fondamental de l'infrastructure et qui jouent un rôle essentiel en matière de transport, pourraient être améliorées, afin de répondre aux normes que nous considérons importantes en 1991. Or, un organisme du gouvernement fédéral, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, a déclaré que son mandat ne couvrirait pas vraiment cette question et qu'il fallait donc que la province conclue une entente spéciale avec le gouvernement fédéral.

Nous attendons toujours. L'agence reste les bras croisés. Elle se contente de dire: «Cela ne figure pas dans notre mandat. Cela ne relève pas de notre responsabilité. Nous ne pouvons le faire, d'ailleurs, nous n'en avons pas les moyens. Nous n'avons pas d'argent à consacrer à ce genre de programme.»

Je demande depuis quelque temps déjà la collaboration des gouvernements fédéral et provincial pour prolonger ce qu'on appelle la voie Fleur-de-lys, une route très pittoresque que mon collègue de Montréal, le député de LaSalle—Énard, emprunte quand il vient me voir. Même lui, qui est un collègue, a reconnu que cette route était très belle et qu'il fallait absolument que les gouvernements provincial et fédéral fournissent non pas des sommes phénoménales, comme le député de Toronto voudrait bien nous le faire croire, mais un montant qui comblerait les besoins fondamentaux, comme cela s'est fait ailleurs au pays.